Productions végétales

Dernière mise à jour : 05 décembre 2024

Cette fiche présente la répartition de la superficie agricole utilisée [SAU] wallonne selon les productions végétales qui y sont implantées : les superficies fourragères, les céréales, les cultures industrielles et les autres cultures.

La part de chaque production végétale évolue peu depuis 1990. En 2023, les cultures fourragères dominent toujours le paysage et couvrent plus de la moitié de la SAU wallonne. La première culture commerçable reste le froment d'hiver avec 18 % de la SAU.

Les productions fourragères occupent 55 % de la SAU wallonne, pourcentage stable depuis 1990

On entend par production fourragère l'ensemble des cultures destinées à l'alimentation animale, ainsi que les prairies qu'elles soient permanentes ou temporaires. En 2023, ces productions couvrent 402 385 ha, soit plus de la moitié de la SAU en Wallonie. Leur importance confirme le poids du secteur de l'élevage bovin dans le paysage agricole wallon. Un hectare sur quatre est consacré aux céréales et 9 % de la SAU est dédié aux cultures industrielles. Sous l'appellation « cultures industrielles », est repris l'ensemble des cultures qui ne peuvent être utilisées directement sur l'exploitation et doivent subir une transformation par des procédés élaborés. Cette répartition est restée relativement stable dans le temps.

Evolution des superficies des productions végétales

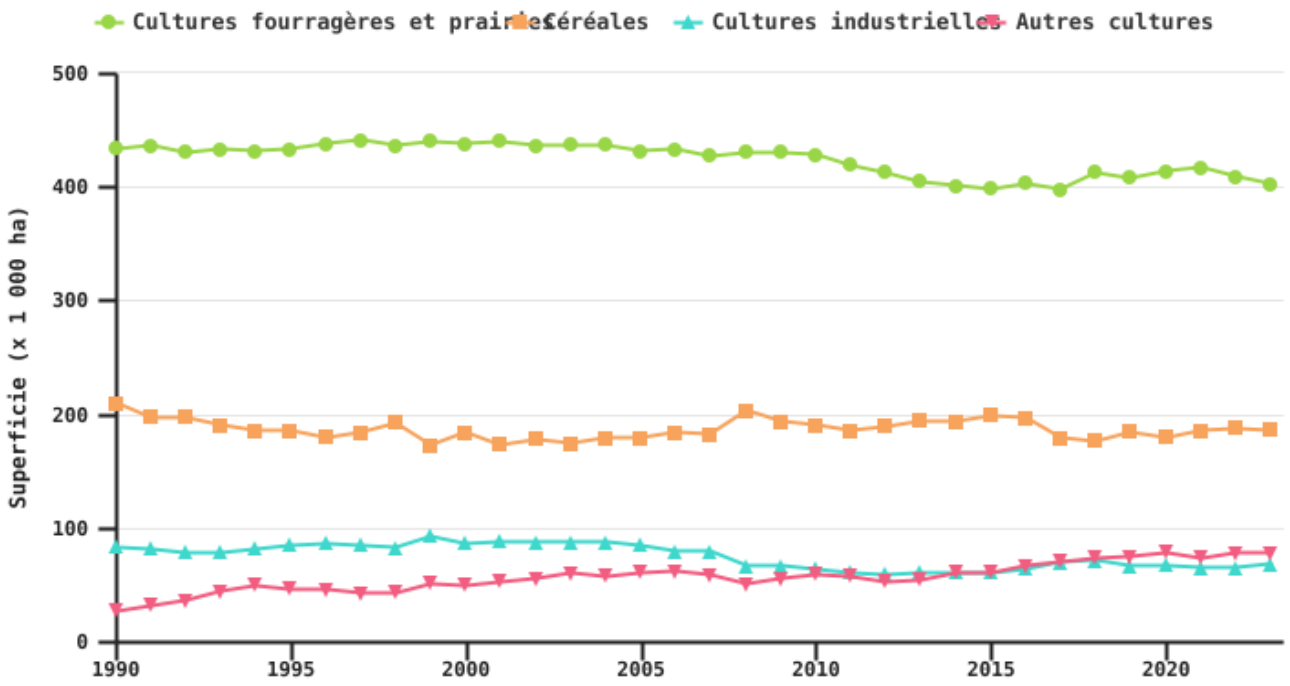

EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2024

Répartition de la superficie agricole utilisée selon les productions végétales en 2023

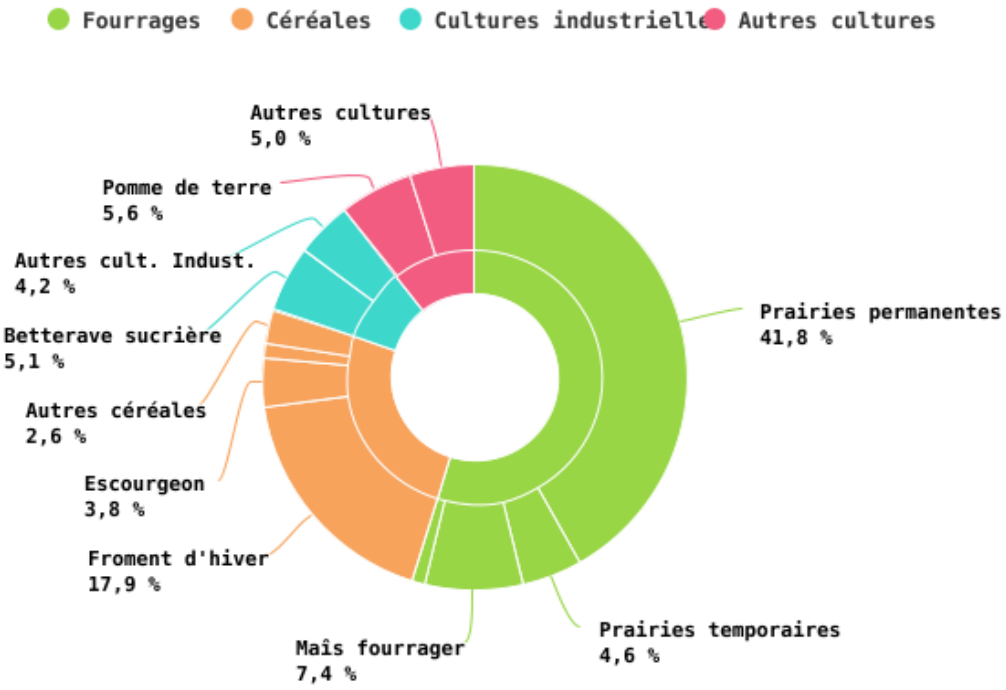

EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2024

- Tout au long des trois dernières décennies, les prairies permanentes restent la première production fourragère en Wallonie

En 2023, les prairies permanentes restent dominantes avec 76 % de la superficie fourragère wallonne. Le maïs fourrager et les prairies temporaires occupent majoritairement le reste de cette superficie.

Depuis 1990, la répartition entre les différents fourrages a relativement peu évolué et cela même si les prairies permanentes ont perdu 16 % alors que le maïs fourrager (+20 %) et les prairies temporaires (+7 %) ont progressé.

Les superficies en prairie permanente sont liées positivement à l'importance des élevages bovins au niveau des **régions** ou des **province**s. De ce fait, elles sont majoritaires en Ardenne ou dans la province du Luxembourg. La culture de maïs fourrager est inégalement répartie sur le territoire wallon. La région limoneuse et le Condroz rassemble plus de la moitié de la superficie. Au niveau provincial, le Hainaut représente à lui seul 40 % des superficies répertoriées en maïs fourrager.

La Wallonie regroupe deux tiers des prairies permanentes belges en 2022, tandis que la **Flandre** regroupe deux tiers des cultures fourragères sur son territoire. En effet, la Wallonie est plus orientée vers l'élevage de bovins qui exige une surface prairiale importante ; à l'opposé la Flandre est plus axée vers des élevages hors sol.

Evolution au cours du temps des superficies fourragères

L'évolution des superficies en prairie permanente doit s'observer à la lumière de plusieurs facteurs. Tout d'abord, la rentabilité des grandes cultures, et inversement les difficultés rencontrées par l'élevage, ont entrainé la conversion de certaines prairies en terres arables. En parallèle, l'intensification des pratiques culturales a provoqué l'abandon des cultures sur les moins bonnes terres. Et pour finir, l'évolution des techniques d'élevage a permis d'accroître la charge en bétail permettant aux éleveurs de produire de façon équivalente sur moins d' hectares. Ces trois éléments combinés ont réorganisé une partie du paysage wallon conduisant parfois à la conversion de certaines superficies à un usage non agricole.

Pour éradiquer ce phénomène, le maintien des prairies permanentes a été, dès 1992, lors de la réforme de la politique agricole commune, soutenu par des régimes d'aide à la tête de bétail, limitant la charge en bétail par hectare et favorisant ainsi l'extensification des élevages.

Quant à la culture du maïs, elle n'a été adoptée dans nos régions qu'après la seconde guerre mondiale. Cependant, le maïs cultivé pour l'ensilage est rapidement devenu la principale culture fourragère, après les prairies permanentes. Le maïs permet l'obtention de hauts rendements et est bien valorisé par les bovins.

Evolution des superficies fourragères

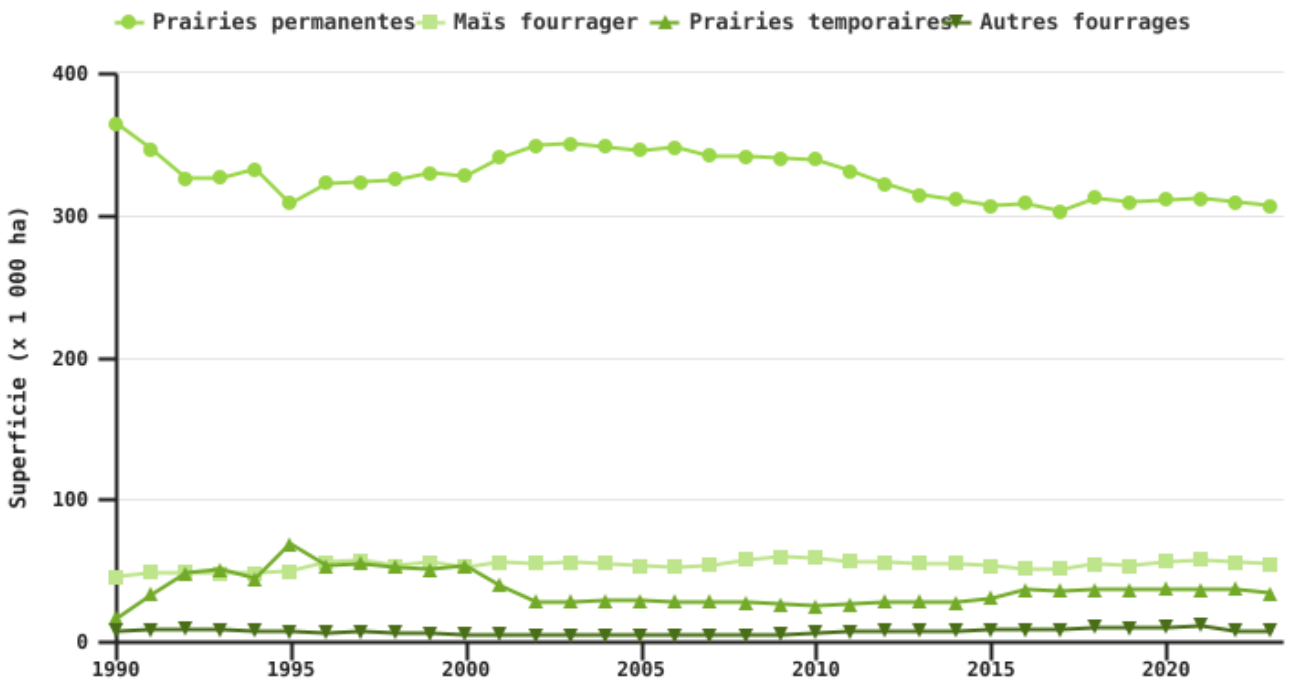

EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2024

Répartition des superficies fourragères par commune en 2023

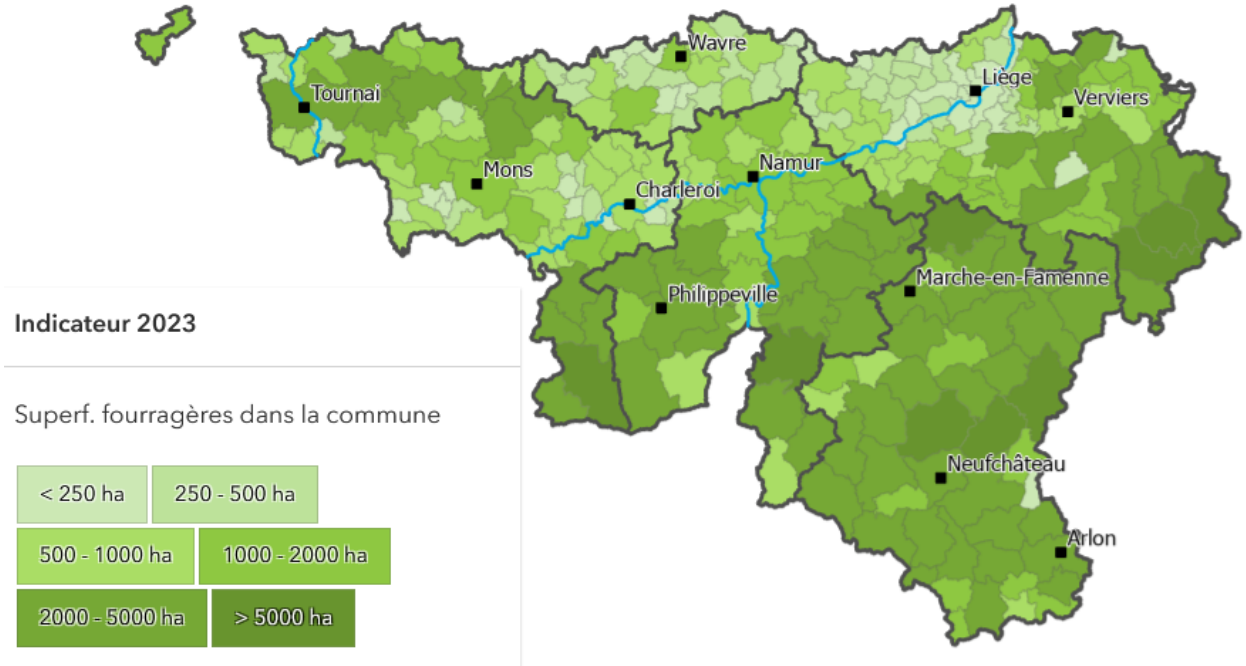

SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2024

- Après une diminution des superficies en froment, cette culture a de nouveau la cote avec 131 256 ha emblavés en 2023

En 2023, la culture céréalière la plus répandue reste le froment d'hiver avec 71 % de la superficie céréalière, suivi de loin par l'escourgeon (15 % de la superficie céréalière) dont la superficie a diminué de moitié depuis 1990.

La production céréalière nécessitant des terres relativement profondes, sa répartition est inégale sur le territoire wallon. En 2023, la moitié de cette production est cultivé en **région** limoneuse suivit par le Condroz. A elles deux, ces régions rassemblent 77 % de la superficie céréalière. Cette même année, la **province** du Hainaut arrive largement en tête (38 %), devant la province de Namur (25 %). La terre s'y prêtant moins, les céréales sont relativement peu cultivées en province du Luxembourg.

Plus de la moitié des superficies céréalières belges se trouvent en Wallonie (57 %). Depuis 1990, la part de la **Flandre** dans la production de céréales a légèrement progressé.

Evolution au cours du temps des superficies céréalières

Le début des années '90 a marqué un tournant pour le secteur céréalier. L'effondrement du marché céréalier causé par la surproduction, les tensions entre les grands pays exportateurs, les stocks importants, etc. ont provoqué une diminution importante de la SAU emblavée et la mise en place de mesures de régulation de la production (quantités maximales garanties et jachères obligatoires lors de la réforme de la PAC 92).

Evolution des superficies céréalières

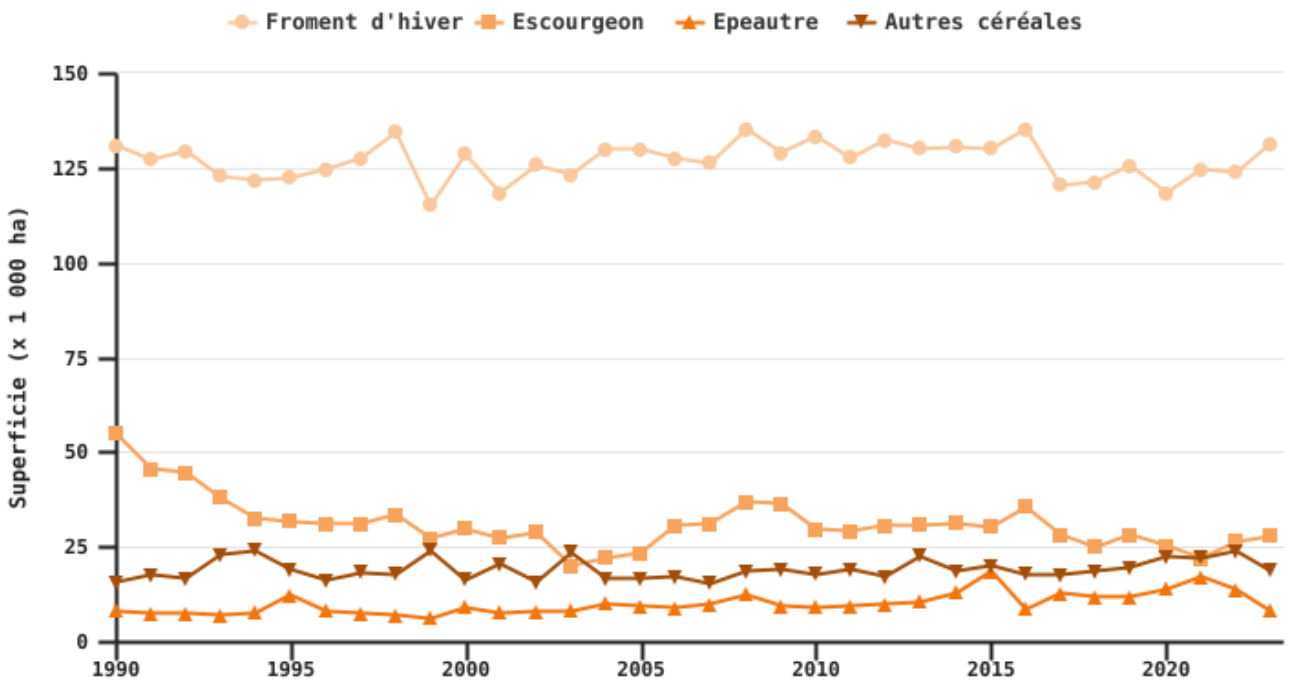

EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2024

Répartition des superficies céréalières en Wallonie et en Belgique en 2023

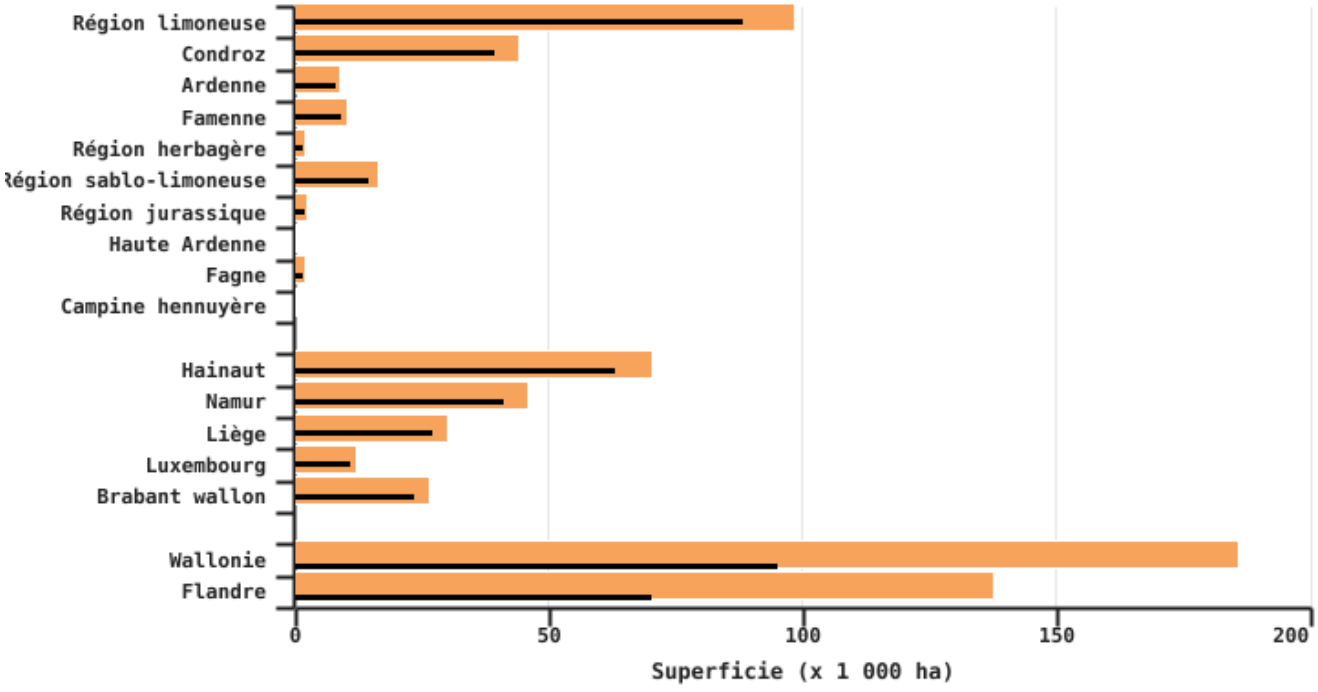

EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2024

Répartition des superficies céréalières par commune en 2023

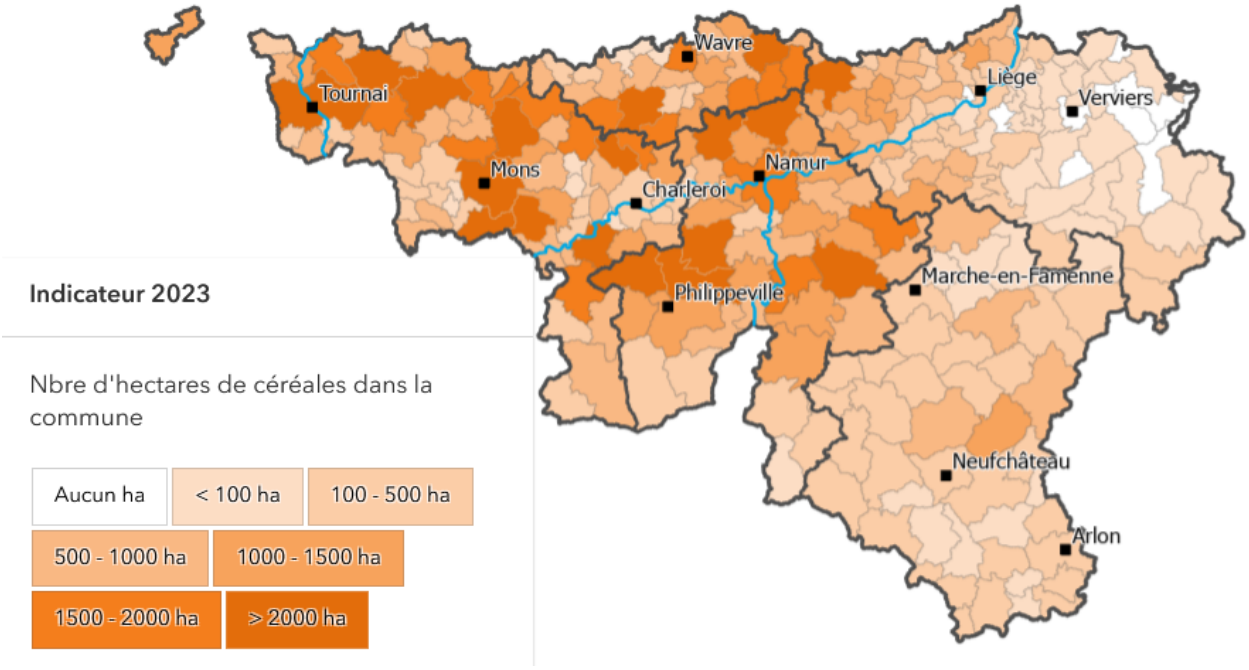

SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2024

- En 2023, la culture de la betterave sucrière est deux fois moins présente sur le territoire wallon qu'en 1990

En 2023, plus de la moitié des superficies dédiées aux cultures industrielles concerne la betterave sucrière, suivie par le lin et le colza ; 16 % chacun. Depuis 1990, les superficies semées en betteraves sucrières ont diminué de pratiquement 50 % (69 000 vs 37 400 ha en 2023). La fin des quotas de production de sucre en 2017, entraine une chute des superficies dédiées à cette culture. C'est la première fois depuis quelques années que les superficies augmentent. La superficie en lin a fortement progressé depuis 1990.

En 2023, 61 % de la superficie des cultures industrielles est située en **région** limoneuse et 24 % dans le Condroz. Pratiquement 36 % des hectares de culture des cultures industrielles, voir la moitié pour les betteraves sucrières, se trouvent dans la **province** de Hainaut.. Cette répartition géographique s'explique par la nécessité de terres profondes pour ces cultures.

La Wallonie regroupe 69 % des superficies dédiées aux cultures industrielles. Ce pourcentage a peu évolué au cours du temps.

Evolution au cours du temps des superficies de betteraves sucrières

Depuis la fin des années '60, une Organisation Commune du Marché [OCM] encadre le marché européen du sucre dans le cadre de la Politique Agricole Commune [PAC]. Jusqu'en 2006, l'objectif de cette politique agricole était de créer un marché stable pour les producteurs

et les consommateurs. Cela a conduit à l'instauration de quotas de production, de prix minimum garantis et d'instruments de régulation commerciaux tels que des subventions à l' exportation ou des barrières à l'importation. En 2006, cette politique 'protectionniste' a dû être revue notamment suite à une plainte déposée par le Brésil, la Thaïlande et l'Australie via l' Organisation Mondial du Commerce [OMC]. Cette réforme de la PAC vise à concentrer la production dans les zones les plus efficaces en restructurant le secteur. On assiste alors à une réduction des quotas et du prix garanti et ainsi qu'à une modification de la politique commerciale. L'Union européenne est contrainte de réduire ses exportations, alors que certains nouveaux pays producteurs ont rejoint ses rangs. Afin d'éviter un déséquilibre du marché, cette réforme a donc été progressivement mise en place de 2006 à 2010. Les quotas qui devaient être maintenus jusqu'en 2015, ont finalement été prolongés jusqu'en 2017. Depuis cette année-là, le marché est libéralisé mettant fin aux quotas, au seuil de référence pour le prix du sucre, au prix minimum pour les betteraves sucrières et aux limites pour les exportations.

Evolution des superficies de cultures industrielles

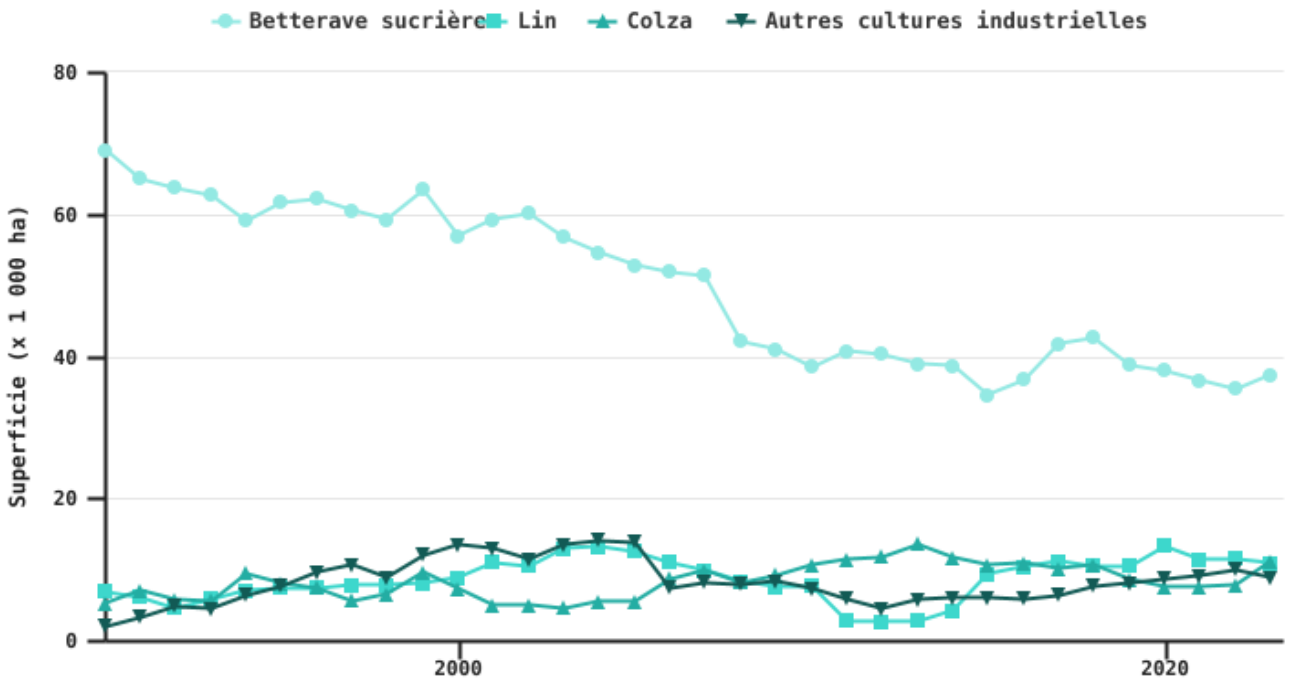

EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2024

Répartition des superficies de cultures industrielles en Wallonie et en Belgique en 2023

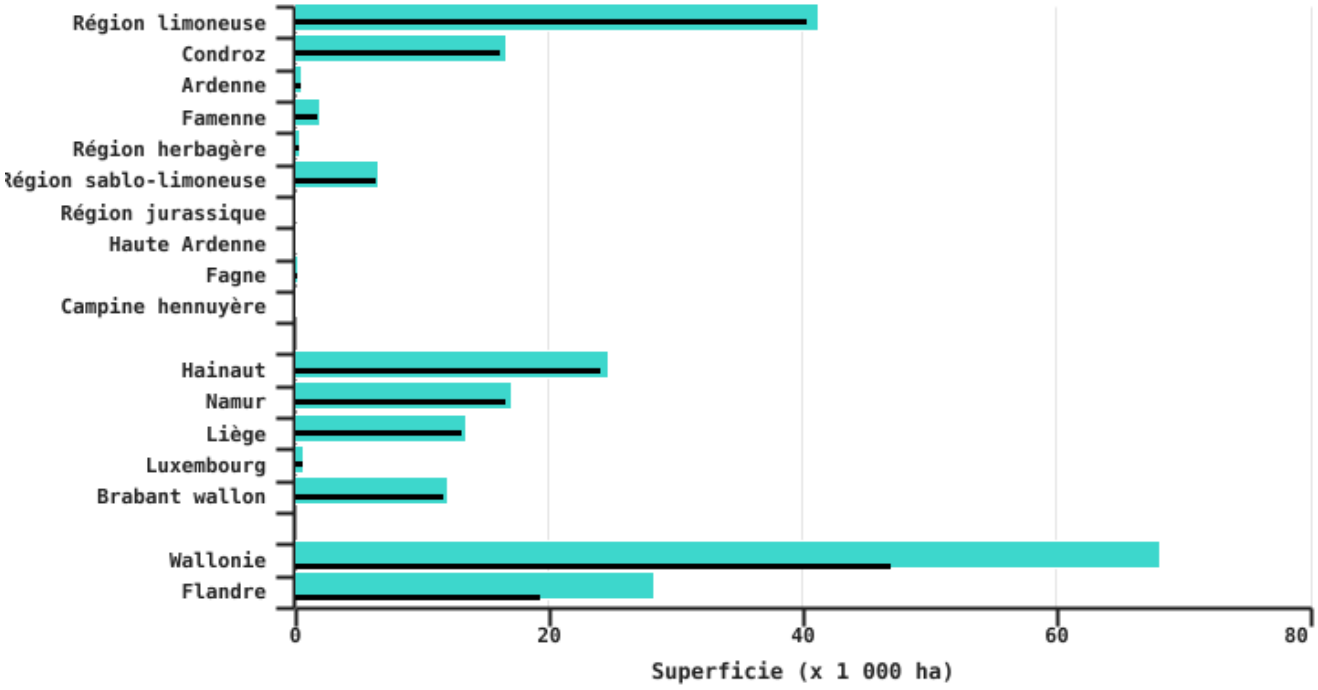

EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2024

Répartition des superficies de cultures industrielles par commune en 2023

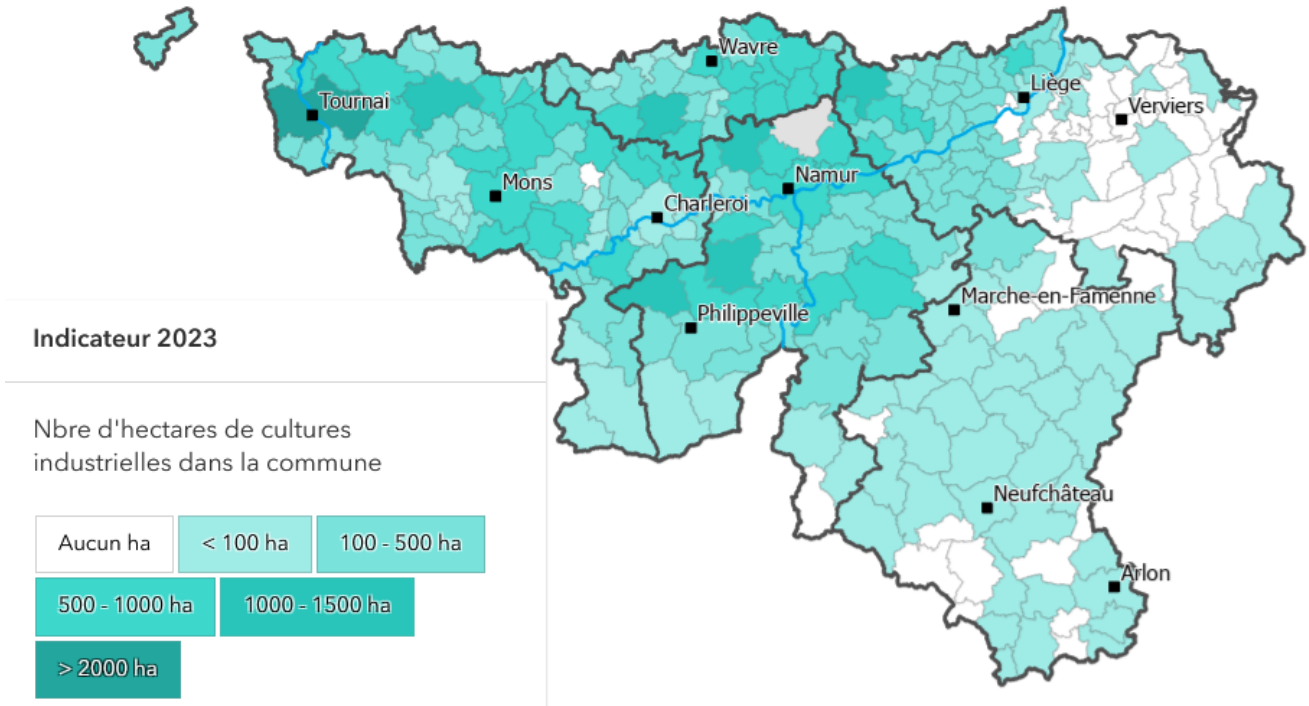

SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2024

- Une évolution fulgurante pour la pomme de terre depuis 2012

En 2023, plus de la moitié des autres cultures sont dédiées à la culture de la pomme de terre (tubercules et plants), soit 40 880 ha. Cette superficie est très majoritairement dédiée à la production de tubercules (98 %), la production de plants ne représentant que 870 ha. La Wallonie est nettement déficitaire dans ce type de production.

En 1990, les autres cultures ne représentaient que 4 % des terres arables. Cette superficie a triplé en trente ans. Parmi ces hectares, la culture de la pomme de terre représentait déjà un peu plus de la moitié. Depuis 1990, la superficie cultivée en pommes de terre de conservation a plus que triplé avec une augmentation de presque 30 000 ha. Les marges brutes potentiellement élevées observées ces dernières années peuvent expliquer l'engouement des agriculteurs pour cette culture.

Grâce à des conditions pédo-climatiques favorables et à la présence d'industries de transformation importantes sur son territoire, la **région** limoneuse (70 %) et la **province** de Hainaut (51 %) concentre la majorité de la production wallonne de pommes de terre.

La superficie de pommes de terre (tubercules et plants) a également augmenté en **Flandre** mais de manière moins spectaculaire qu'en Wallonie. Alors qu'en 1990, la Wallonie participait pour 27 % de la superficie belge dédiée à la pomme de terre, en 2023, cela représente 43 %.

Evolution au cours du temps des superficies de pommes de terre

Venue d'Amérique, la pomme de terre a mis longtemps avant de s'implanter dans notre région. Cependant, elle a acquis au XIXe siècle une place importante dans l'alimentation humaine, vu l' importance des rendements obtenus par rapport aux céréales. La place de la pomme de terre s'est maintenue tant que la production alimentaire s'est avérée à peine suffisante pour nourrir une population en forte croissance. L'exceptionnelle hausse de productivité observée dans le secteur agricole au cours du XXe siècle, et plus particulièrement après la seconde guerre mondiale, a entrainé un recul des surfaces de la pomme de terre, plus consommée pour ses apports nutritionnels que pour ses qualités gustatives. L'amélioration du niveau de vie a également détourné les consommateurs d'un produit généralement considéré comme l'aliment du pauvre. Dans les années '70, on constate un accroissement de la production grâce à de nouveaux débouchés avec le développement de l'industrie de transformation.

Depuis les années '90, le nombre d'hectares consacrés à la culture des pommes de terre ne cesse de croitre sous l'influence d'une part de la demande galopante en produits transformés sur les marchés mondiaux, et d'autre part du manque régulier de rentabilité des autres grandes cultures principales (céréales et betterave sucrière). La croissance continue de la restauration rapide (fast-foods), l'amélioration du pouvoir d'achat et le développement du tourisme ont dopé la consommation mondiale en frites surgelées et autres préparations à base de pomme de terre (dont les chips). Le climat tempéré humide, les sols profonds et le savoir-faire des producteurs placent le rendement belge parmi les plus élevés du monde. Les usines de transformation se sont installées à grande échelle dans l'ouest du pays, au cœur du bassin de production nord-ouest européen, et à proximité des ports d'exportation (Anvers, Rotterdam, Dunkerque), générant ainsi une compétitivité inégalée dans le monde pour les produits finis. En 2020, la crise sanitaire du Covid a impacté la demande et engendré de nombreux stocks. La conséquence directe a été un fort ralentissement de la croissance des emblavements en

pommes de terre en 2021.

Le respect de conditions agronomiques et phytosanitaires correctes doit néanmoins amener les surfaces belges de pommes de terre à ne pas dépasser 100 000 ha, et la superficie wallonne ne pas aller au-delà de 45 000 ha (FIWAP).

Evolution des surfaces de pomme de terre (tubercules et plants)

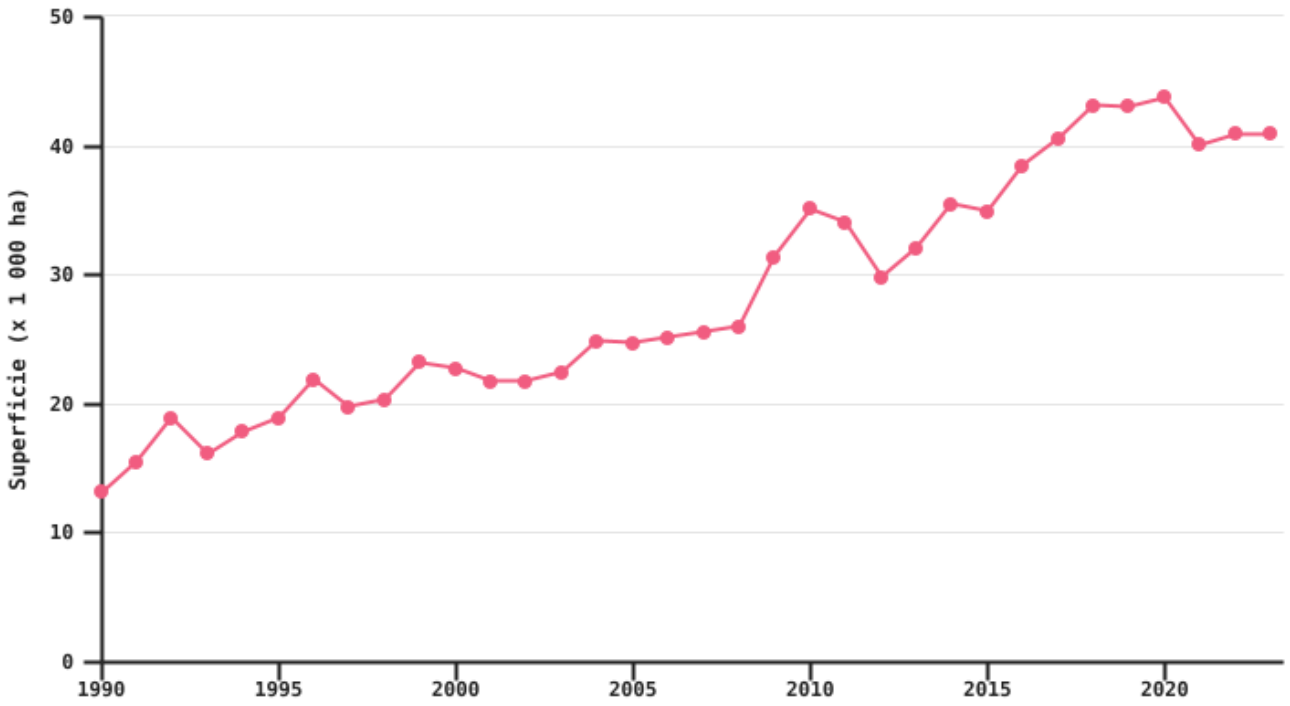

EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2024

Répartition des superficies de pommes de terre en Wallonie et en Belgique en 2023

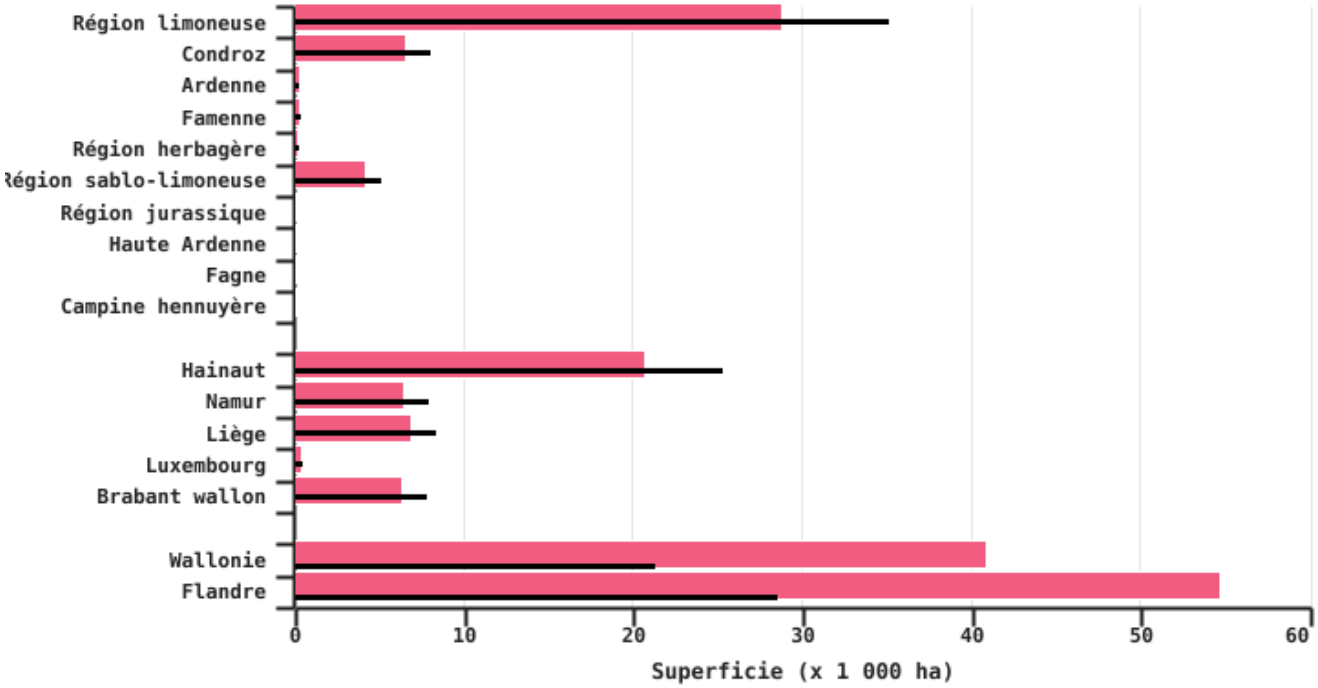

EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2024

Répartitions des superficies de pommes de terre par commune en 2023

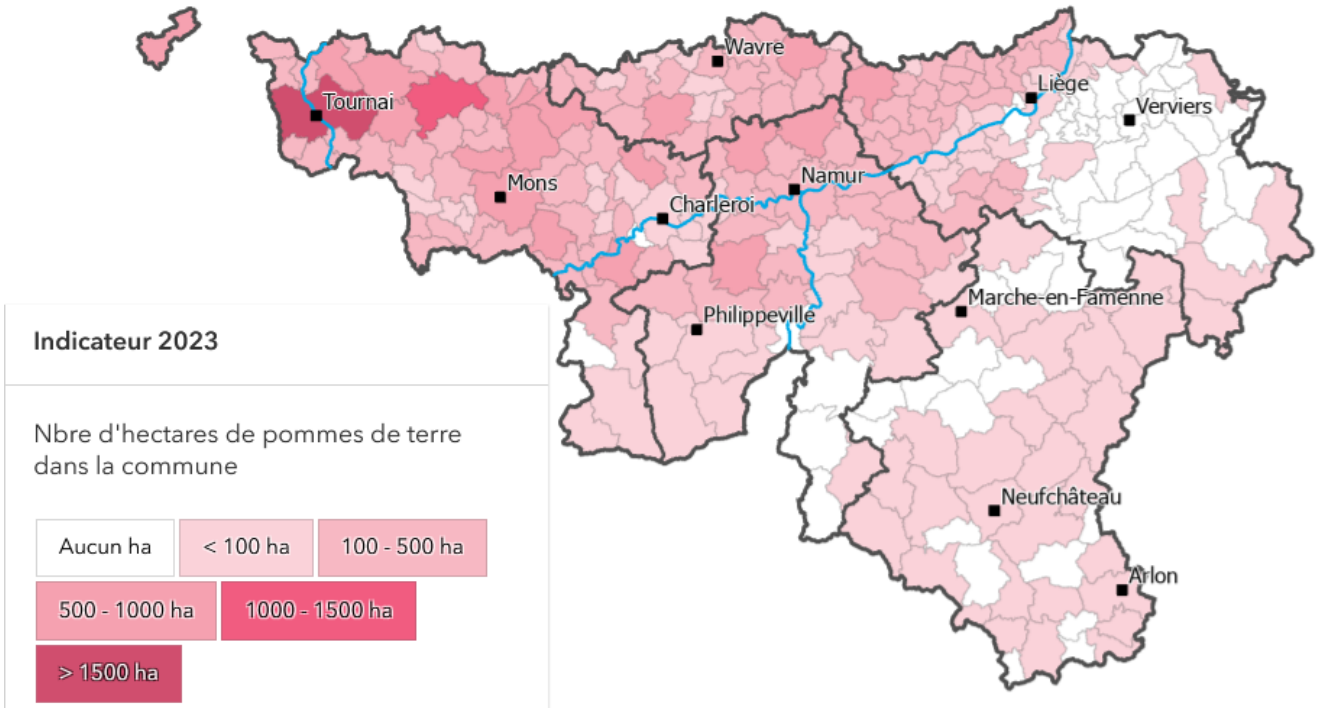

SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2024

En savoir plus ?

Sources :

- Direction générale Statistique, Service public fédéral Économie (Statbel)
- Fiwap – Filière wallonne de la pomme de terre
- Institut des comptes nationaux - Observatoire des prix - Analyse du marché dans la filière du sucre. Septembre 2016